

# Compte rendu du conseil municipal du 05/10/2020

Présents : Philippe MOREAU, Alexandra BAILLY, Christian NICOLAS, Anne-Sophie BRIDE, Guillaume BARTHE, Jean-Paul BOUILLEUX, Laurent FROMONT, Marie-Sandrine BLANCHOT, Francis DROUHIN, Cyrille DUCRY

Absent excusé : Reynald BERTIN,

Secrétaire : Alexandra BAILLY

## Questions à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la dernière réunion du 07/09/2020.

### - Révision de la taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement actuellement à 3%.

### - Elections des délégués SICOPAL (reformulation demandée par le SICOPAL) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Reynald Bertin titulaire (avec son accord) et Jean-Paul Bouilleux suppléant avec la nouvelle formule : « ces délégués représenteront la commune de Cesancey au Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale après dissolution du SICOPAL par arrêté préfectoral ».

### - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve la liste des personnes énoncées.

### - Informations générales – questions diverses :

→ Mme Guyot Sandrine a été recrutée par le RPI pour l'accompagnement du bus et le ménage des deux classes de Cesancey. Un horaire annualisé et une période d'essai de 30 jours renouvelable ont été prévus.

→ Une fuite d'eau sur le toit au-dessus du four de la mairie juste derrière le pigeonnier a été constatée vendredi soir. Réparation par l'entreprise Guillot Pierre samedi matin et des tuiles ont été reposées sur le toit de la mairie lundi.

Un devis a été demandé aussi pour le toit du clocher et un autre pour le toit de l'église qui présentent des tuiles cassées.

Groupama a été contactée par téléphone.

→ Maison Rivoire : avec les vents, des tuiles menaçant de tomber du toit de la maison Rivoire ont contraint le Maire à prendre un arrêté de voirie et de barrer l'accès à la Rue Etroite ainsi qu'aux abords de la maison. Plusieurs agences immobilières seront contactées une fois la mise en sécurité du bâtiment effectuée.

→ La mare : dans l'attente des résultats de l'analyse des sédiments a été évoquée la possibilité d'une subvention importante pour curer la mare en totalité. Le dossier suit son cours.